



ATELIER DE LANCEMENT DU PROCESSUS DE REVISION DU SCHEMA DE CERTIFICATION PAFC GABON ET DE SES STANDARDS



CONTEXTE

L'expression consacrée de gestion durable des forêts a trouvé sa définition lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992 : « les Ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologique viable afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures ».

Huit grands processus intergouvernementaux pour la protection des forêts se mettent en place entre 1995 – 1999 pour décliner la gestion durable des forêts sur les grands continents forestiers, c'est-à-dire définir des critères et des recommandations d'application qui prennent en compte les réalités forestières des grandes zones géographiques.

En Afrique, ce processus a été mené par l'Organisation Africaine du Bois (O.A.B) qui regroupe quatorze pays membres dont les ressources et potentialités forestières sont extrêmement diversifiées. Ces pays sont l'Angola, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la République Démocratique du Congo, la Guinée Equatoriale, le Gabon, le Ghana, le Liberia, le Nigeria, la République Centrafricaine, le République du Congo, le Sao Tomé et Príncipe, la Tanzanie et le Togo.

L'O.A.B et son collaborateur technique, le Centre International pour la Recherche Forestière (CIFOR) ont, durant la période de 1995 à 2001, élaboré deux ensembles de PCI pour une gestion durable des forêts naturelles en Afrique :

- L'ensemble de Principes, Critères et Indicateurs (PCI) de l'O.A.B pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles africaines, à utiliser au niveau national
- L'ensemble de Principes, Critères et Indicateurs (PCI) de l'O.A.B pour la gestion durable des forêts tropicales naturelles africaines, à utiliser au niveau de l'unité forestière d'aménagement (UFA).

Des tests ont été conduits dans différents pays entre 1995 et 2000 (Côte d'Ivoire en 1995, Cameroun en 1996, Gabon et République Centrafricaine en 1998, Ghana en 1999 – 2000).

A l'issue de ces tests, un atelier de validation des PCI OAB a eu lieu en décembre 2000 à Libreville (Gabon), atelier au cours duquel une mise en cohérence avec l'ensemble des Principes et Critères du FSC a été réalisée.

Parallèlement à la démarche d'élaboration des PCI de l'OAB, l'OIBT qui a la première proposé un ensemble de Critères et Indicateurs en 1992, révisait et actualisait cet ensemble en fonction de l'expérience acquise dans le domaine, et publiait un nouvel ensemble de Critères et Indicateurs en 1998.

Une mise en cohérence des deux ensembles de PCI a été effectué en un texte intitulé « Principes, Critères et Indicateurs de l'OAB – OIBT de la gestion durable des forêts tropicales naturelles d'Afrique » et validé au cours de l'atelier régional OAB/OIBT sur les PCI qui a eu lieu à Yaoundé (Cameroun) en mai 2001.

La validation politique de cet ensemble de PCI OAB/OIBT est intervenue à Kinshasa (République Démocratique du Congo) en novembre 2002 au cours de la réunion des ministres des pays membres de l'OAB.

Répondant à l'invitation faite par l'OAB à ses pays membres (atelier régional de Libreville, décembre 2000) de s'inspirer du référentiel développé en commun en vue d'établir des PCI de bonne gestion

forestière adaptés aux conditions spécifiques de chacun des pays membres, le Groupe National de Travail (GNT) sur la Gestion Durable des Forêts et la Certification Forestière, a établi, sur base du référentiel OAB, un référentiel de bonne gestion forestière destiné à être utilisé au Gabon.

Une actualisation des PCI OAB/GNT a été réalisée afin de tenir compte de l'ensemble harmonisé OAB/OIBT et un atelier national de validation a eu lieu en juillet 2004 à Libreville sous la présidence du Ministère de l'Economie Forestière. Un acte officiel d'endossement de ces PCI par le Ministère de l'Economie Forestière a été signé en mai 2006.

Une demande de reconnaissance des PCI OAB/OIBT par un système de certification internationalement reconnu a été lancée par le GNT avec l'appui d'IFIA.

Le PEFC ayant répondu favorablement à cette démarche, une étude comparative des PCI OAB/OIBT, a été menée par le cabinet indépendant INDUFOR, et a conduit le Conseil du PEFC (PEFCC) à recommander l'adoption des PCI OAB/OIBT comme base de référence pour l'élaboration des schémas nationaux ou régionaux de certification forestière dans les pays membres de l'OAB (annexe 3 du document technique du PEFC Council).

Le concept d'une certification panafricaine

En appui à la volonté politique d'assurer la pérennité des forêts productives d'Afrique, l'Association Interafricaine des Industries Forestières (IFIA) a proposé, dès 1999, le concept d'une certification panafricaine. Celui-ci a été adopté par l'Organisation Africaine du Bois (OAB) en octobre 2000, afin de servir d'instrument pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche régionale de la certification forestière dans les pays membres de l'OAB.

Une étude de faisabilité sur la certification panafricaine a recommandé (atelier de Libreville, 12/2002) de « développer un système cadre dans lequel le PAFC définit la réglementation relative à l'élaboration des projets nationaux et les approuve. L'accréditation est assurée par des organismes indépendants existants. Par ailleurs, l'élaboration des normes nationales relève de la compétence des Groupes Nationaux de Travail, sur la base du standard OAB. ».

Se fondant sur ces acquis, les différentes parties prenantes de la gestion forestière ont créé en octobre 2004 une association de droit gabonais dénommée « *PAFC GABON* » qui a adhéré au PEFC la même année.

L'élaboration du schéma gabonais de certification forestière et sa reconnaissance par PEFCC

Le Schéma gabonais de Certification Forestière élaboré au niveau national en conformité avec les exigences formulées dans les documents techniques en vigueur édictés par le PEFC Council a été approuvé officiellement par l'Assemblée Générale PAFC Gabon en septembre 2008 et est reconnu par le PEFCC depuis le 24 avril 2009 pour une période de 3 ans. Cette période étant échu, le schéma doit être révisé en vue de conserver sa reconnaissance internationale.

Le processus de révision du schéma PAFC et ses standards.

Le présent atelier de lancement répond à la nécessité d'être en conformité avec les nouvelles exigences du méta standard PEFC International en matière d'élaboration du Standard (PEFC ST : 1001 : 2010)

Il se fonde sur trois principes majeurs de la démarche de PAFC GABON : l'implication de toutes les parties prenantes, l'ouverture au dialogue et la recherche de consensus.

Objectifs :

- Impliquer toutes les parties prenantes dès le démarrage du processus de révision ;
- Informer toutes les parties prenantes de la portée, des objectifs, de l'agenda et des étapes du processus de révision du schéma et de ses standards ;
- Susciter un intérêt des participants de faire partie du forum de révision des standard ;
- Promouvoir un esprit de dialogue et de concertation entre les parties prenantes.

Résultats attendus :

- Une cartographie des parties prenantes complétée et finalisée ;
- Une manifestation d'intention et d'intérêt de participer au forum de la part des participants ;
- Des commentaires sur la procédure de révision et la cartographie des parties prenantes,
- Un projet de calendrier.

Structure de l'Atelier

Après l'ouverture officielle de la rencontre, les participants suivront trois exposés pour permettre le nivellement des connaissances par rapport au concept et processus de la certification forestière, au commerce du bois certifié et au processus de révision du schéma PAFC Gabon.

Des échanges et discussions auront lieu ensuite à travers le jeu de question – réponse et l'atelier se clôturera par une plénière pour capitaliser les commentaires et amendements concernant la procédure de la révision, ses étapes, son agenda, son chronogramme et pour compléter la cartographie des parties prenantes.

Agenda provisoire

10H – 11H : Inscription des participants

11H – 11H30mn : Cérémonie officielle d'ouverture

11H45mn – 12H50mn : Exposés

- *11H45 – 12H05 : Le concept et le processus de certification forestière*
- *12H05 – 12h25 : Le commerce de bois certifié*
- *12H30 – 13H00 : Le processus de révision du schéma PAFC*

13H00 – 14H00mn : Débat et conclusions de l'atelier

14h30mn : Clôture de l'atelier et cocktail